



Résolution n° 01.20
relative à l'adoption, d'une part, des
Dossiers-Types et d'autre part des
Lignes directrices, pour la passation des
contrats d'accords-cadres

Le Conseil de Régulation, en sa séance du **jeudi 30 janvier 2020** ;

1. **Considérant** les dispositions de l'article 25.3 du décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014 ;
2. **Entendu** l'exposé de la Direction générale concernant l'utilité des contrats d'accord-cadre en ce qu'ils permettent aux autorités contractantes une meilleure planification pour leurs acquisitions de bien, de services et de travaux et une réduction des coûts liés aux procédures de passation des marchés tout en présentant des avantages pour la célérité et l'efficacité desdites procédures ;
3. **Vu** le rapport du consultant chargé de l'élaboration de dossiers-types pour la passation des contrats d'accords-cadres ;
4. **Vu** les Lignes directrices élaborées par la Direction générale de l'ARMP comme outils didactiques à l'usage des autorités contractantes pour l'application des dispositions de l'article 25.3 du Code des Marchés publics ;
5. **Entendu** les commentaires et avis formulés par les conseillers ainsi que les réponses apportées par la Direction Générale aux questions soulevées lors des discussions ;
6. **Adopte** à l'unanimité de ses membres, d'une part, le dossier-types « Travaux », le dossier-type « Fournitures et Services » et le dossier-types « Prestations intellectuelles » pour la passation et l'exécution des accords-cadres et d'autre part, les « Lignes directrices pour la passation et l'exécution des accords-cadres », qui seront publiés sur le portail des marchés publics en vue de leur utilisation par les autorités contractantes.

30 JAN, 2020

Fait à Dakar le.....

Pour le Conseil de Régulation

Le Président



Oumar SAKHO